

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

XX REUNION DU COMITE SPECIAL POUR
LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE
Port d'Espagne, Trinité et Tobago, les 22 et 23 novembre 2012

DOCUMENT CONCEPTUEL DE PROJET DE L'AEC

-

" RISQUE URBAIN "

Table des Matières

ABBREVIATIONS ET SIGLES.....	3	2.10 Bénéfices.....	17
I. PROFIL GENERAL DU PROJET.....	5	2.11 Risques critiques et durabilité	17
A. DESCRIPTION DU PROJET	5	2.12 Durabilité ex post.....	18
1.1 Nom / numéro du projet	5	III. EXECUTION DU PROJET	19
1.2 Domaine prioritaire de l'AEC ..	5	A. COMPOSANTES ET ACTIVITÉS ..	19
1.3 Objectifs	5	3.1 Description des composantes	19
1.4 Justification.....	6	3.2 Liste des activités	19
1.5 Résultats / Composantes	9	3.3 Calendrier prévu.....	21
1.6 Durée et coût prévus	10	B. EXECUTION	22
1.7 Etat actuel du projet.....	10	3.4 Ressources physique nécessaires...	22
B. PARTIES INTERESSÉES.....	10	22
1.8 Entité responsable	10	3.5 Compétences requises	22
1.9 Bénéficiaires.....	10	3.6 Équipe du Projet.....	22
1.10 Institutions collaboratrices.	10	3.7 Matrice des responsabilités	22
.....	10	C. COÛT	23
1.11 Institutions exécutantes. 11	11	3.8 Matrice de financement et budget	23
1.12 Institutions de financement	11	23
.....	11	IV. ÉVALUATION DU PROJET	23
II. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROJE	12	4.1 Leçons découlant de programmes	23
.....	12	associés	23
A. CONTEXTE ET ANTECEDENTS....	12	4.2 Approche spécifique	23
2.1 Caractéristiques du secteur	12	4.3 Indicateurs vérifiables.....	24
2.2 Problèmes abordés	14	4.4 Rapports d'activité et compte rendu	24
2.3 Proposition de Projet.....	14	final.....	24
2.4 Autres interventions.....	14	ANNEXE I – CALENDRIER DES ACTIVITÉS	25
B. OBJECTIFS	15	25
2.5 Objectif général du projet.....	15	ANNEXE II – BUDGET DÉTAILLÉ	25
2.6 Objectif(s) spécifiques(s) du projet	15	ANNEXE III – CADRE LOGIQUE.....	26
.....	15	ANNEXE IV - AUTRES.....	31
2.7 Résultats escomptés	15		
C. PARTIES INTERESSÉES.....	16		
2.8 Bénéficiaires	16		
2.9 Institutions concernées	16		
D. BENEFICES, RISQUES ET DURABILITE	17		
.....	17		

ABBREVIATIONS et SIGLES

AEC: Association des Etats de la Caraïbe

CRC: Croix Rouge colombienne

DD: Développement durable

FICR: Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge

RRC : Réduction des risques de catastrophes

RU: risque urbain

UNGRD: Unité nationale pour la gestion des risques de catastrophes en Colombie

I. PROFIL GENERAL DU PROJET	
A. DESCRIPTION DU PROJET	
1.1 Nom / numéro du projet	<p>“ Risque urbain ”</p> <p>Phase 1: DIAGNOSTIC PREALABLE- Systématisation des données des guides, documents, études, normes, leçons apprises de tous les pays en matière de risque urbain, ces pays étant regroupés en 5 groupes: 1. Colombie, Venezuela et Mexique, 2. Amérique centrale (Panama- Guatemala), 3. Caraïbe anglophone, 4. Caraïbe anglophone (République Dominicaine, Cuba et Haïti, Guyane française), (avec un organisme consultatif pour chacune des catégories). A partir de ce diagnostic préalable on sélectionne une ou deux villes par groupe, qui constituent la base des plans pilotes de la phase suivante, en fonction des critères convenus et établis au préalable par les organismes consultatifs.</p> <p>Phase 2: DIAGNOSTIC- Élaboration et diffusion d'une étude détaillée dans les 8 villes sélectionnées en fonction du diagnostic préalable, sur la base de critères de plus grande vulnérabilité. Cette étude inclura la description de l'état actuel et des besoins des villes sélectionnées en ce qui concerne l'infrastructure de l'habitat formel, informel et des bâtiments publics (incluant santé et éducation) , les normes, capacités institutionnelles et communautaires, l'accès à des refuges temporaires, la légalisation et titularité urbaine, les assurances et réassurances, la gestion et le contrôle hydrique et hydraulique des bassins qui traversent des centres urbains, etc.</p> <p>Phase 3: Sur la base des résultats de la phase deux, mise au point d'un guide contenant des recommandations permettant aux autorités de concevoir et mettre en œuvre des interventions en ce qui concerne le risque urbain , à l'appui de leurs propres mesures de prévention, d'atténuation, de préparation et de réponse ainsi que des mesures post-catastrophes, qui pourraient être reproduites dans d'autres villes ayant des caractéristiques analogue.</p>
1.2 Domaine prioritaire de l'AEC	Réduction des risques de catastrophes.
1.3 Objectifs	Objectif général:

	<p>Contribuer à la mise au point de stratégies de réduction des risques de catastrophes en zone urbaine, pertinentes et efficaces, en fournissant des diagnostics et des lignes d'orientation de base pour guider les autorités dans l'application de mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, de réponse et de mesures post-catastrophes, et contribuer à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables et aux nécessités en matière d'infrastructure publiques (art. 19 Plan d'action de Saint Marc).</p> <p>1.1. Objectif(s) spécifiques(s): Fournir un diagnostic qui mette en évidence les interventions prioritaires face au risque urbain dans les régions auxquelles appartiennent les pays membres de l'AEC et offrir une image claire des investissements nécessaires.</p> <p>1.2. Elaborer des guides contenant des recommandations basées sur le diagnostic et la ligne d'orientation de base pour guider les autorités des pays membres de l'AEC dans l'application de mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, de réponse, et de mesures post-catastrophes en fonction des interventions prioritaires identifiées, et qui pourraient être reproduites dans d'autres pays ayant des caractéristiques analogues.</p>
<p>1.4 Justification</p>	<p>Les projections de la Division de la population des Nations Unies (ONU) indiquent qu'au cours des prochaines décennies, la croissance de la population mondiale sera plus accélérée en zone urbaine dans les nations dotées de revenus faibles et moyens. Cette population en augmentation vit en général dans des conditions de logement déficientes et est dépourvue des infrastructures de protection les plus rudimentaires. Cette croissance se produit en grande partie dans des villes qui courent le risque d'être sujettes à des phénomènes météorologiques extrêmes, plus fréquents et intenses, et à des situations d'urgence dues aux tempêtes que provoque ou provoquera probablement le changement climatique.</p> <p>Deux des pires séismes de ces dernières années se sont produits au début de 2010, frappant diverses parties des Amériques. Un tremblement de terre d'une intensité de 8.8 a eu lieu au Chili, pays qui vient de rejoindre le club des nations les plus riches de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le</p>

développement économique), causant de grands dégâts matériels même s'il n'y a eu que quelques centaines de morts. Il a été suivi d'un autre, de plus faible intensité, qui a touché la ville de Port-au-Prince, capitale du pays le plus pauvre de la région, Haïti, avec un solde de 200 000 morts selon les estimations les plus fiables, et plus d'un million de personnes sans logis. Même si la concentration humaine dans les centres urbains peut influencer sur l'impact des catastrophes en le réduisant ou en l'augmentant, la disparité des dégâts causés par ces deux tremblements de terre s'explique en partie par les différences en matière de préparation aux catastrophes et de qualité des logements, des infrastructures et des services.

L'expérience montre que des personnes dont les maisons ont été endommagées ou détruites veulent revenir au même endroit en raison des possibilités de revenus et de services qu'il leur offre et des réseaux sociaux avec les voisins.

Cette proposition vise à renforcer les capacités d'intervention des autorités locales et nationales des pays de l'AEC en matière de risque urbain, garantissant la participation de tous les secteurs et acteurs (gouvernements, secteur privé, société civile) grâce à un apport qui contribuera à les guider pour définir les interventions prioritaires et les investissements et mesures d'application nécessaires.

Selon le mandat de l'Association des Etats de la Caraïbe, cette proposition de projet s'inscrit dans la lignée du Plan d'action de Saint Marc:

- **Article 1:** "1. Renforcer son rôle en tant que principal forum de la Grande Caraïbe pour l'échange d'expériences, de leçons apprises et de meilleures pratiques en matière de développement de mécanismes de coordination aux niveaux national et régional".
- **Article 4:** Encourager et contribuer, le cas échéant, à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification, les programmes et les cadres durables et sûrs en matière humanitaire et de développement, y compris les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté.

	<ul style="list-style-type: none">• Article 7: “Contribuer à l’échange permanent entre les organes de la Conférence, les organisations de coopération internationale, les gouvernements en particulier, les ministères compétents chargés de la planification et les finances, ainsi que les institutions spécialisées dans la réduction des risques de catastrophe”.• Article 8: “Soutenir la formulation de politiques et le renforcement de réseaux entre les experts en matière de catastrophes, les spécialistes techniques et scientifiques, les planificateurs et autres parties prenantes”.• Article 9. “Prêter assistance, en cas de besoin, aux niveaux régional, national et local, en collaboration avec les organes de la Conférence, au développement et au renforcement des programmes communautaires de gestion de risques de catastrophe.• Article 10: “ Renforcer sa capacité d’orienter les membres vers les initiatives existantes en matière de réduction des risques de catastrophe des organes de la Conférence”.• Article 19: “”. Encourager et contribuer au développement de stratégies de réduction des risques de catastrophe, y compris à leur transfert à travers des mécanismes financiers et d’investissements appropriés, ceci incluant les assurances, afin que les pays membres de l’AEC puissent couvrir les besoins post-catastrophe des groupes les plus vulnérables et de l’infrastructure publique.• Article 25: “ Poursuivre l’élargissement du réseau d’organismes internationaux et régionaux de consultation, coopération et action concertée sans porter atteinte aux rapports existants avec les organes de la Conférence.”. <p>Il se situe, en outre, dans le cadre des priorités en</p>
--	--

	<p>matière de réduction des risques établies dans des initiatives globales comme le Cadre d'action de Hyogo de 2005-2015, adopté à la Deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue au Japon en 2005.</p> <p>Parallèlement, ce projet vise à compléter les efforts d'autres initiatives menées aux niveaux mondial et régional en matière de risque urbain, comme la Stratégie “Pour des villes résilientes” qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie internationale Nations Unies pour la prévention des catastrophes et de la Conférence d'Hyogo, qui a pour objet de faire en sorte que les gouvernements locaux se préparent et sachent résister aux catastrophes. Les activités réalisées dans le cadre du présent projet ont pour objet d'analyser le risque urbain de manière plus détaillée et de proposer des directives plus adaptées à la réalité de chaque pays.</p> <p>Ce projet s'inscrit en outre dans le cadre du Protocole signé entre l'Association des Etats de la Caraïbe et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge en ce qui concerne le rôle de la société civile de la Croix rouge en tant qu'auxiliaire des gouvernements en réponse aux catastrophes.</p>
<p>1.5 Résultats Composantes /</p>	<p>Phase 1: Cinq rapports sur la ligne d'orientation de base, qui systématisent les informations issues des guides, documents, études, normes et leçons apprises dans les régions dont font partie les pays membres de l'AEC, et offrent des informations initiales sur l'état de la situation.</p> <p>Phase 2: Huit diagnostics de villes portant sur les infrastructures de l'habitat formel et non formel et les bâtiments publics (incluant santé et éducation), les normes les capacités institutionnelles et communautaires, l'accès à des refuges temporaires, la légalisation et la titularité urbaine, les assurances et réassurances, la gestion et le contrôle hydrique et hydraulique des bassins qui traversent des centres urbains, etc.</p> <p>Phase 3: Huit guides contenant des recommandations basées sur le diagnostic et la ligne d'orientation de base et permettant d'orienter les autorités des pays membres de l'AEC dans l'application de mesures de prévention, d'atténuation, de préparation et de réponse ainsi que de mesures post-catastrophes selon les interventions prioritaires identifiées, qui pourraient</p>

	être reproduites dans d'autres villes ayant des caractéristiques analogues.
1.6 Durée et coût prévus	Phase 1: \$ 82.222.23 USD par région. Phase 2: \$127.777.78 USD par ville. Phase 3: On définira un nouveau budget sur la base des résultats des phases 1 et 2.
1.7 Etat actuel du projet	Approuvé à la XIX Réunion du Comité Spécial pour la réduction des risques de catastrophes, Bogota, Colombie, 2-3 août 2011. En processus de révision par les pays membres de l'AEC.
B. PARTIES INTERESSÉES	
1.8 Entité responsable	L'Unité nationale pour la gestion des risques de catastrophes de la Présidence de la République de Colombie- UNGRD comme “chef de file”. On constituera une équipe technique composée de l'UNGRD, du Secrétariat de l'AEC (très probablement le conseiller en matière de réduction des risques de catastrophes), de représentants de la Croix Rouge colombienne et d'un membre de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant rouge possédant les connaissances et l'expérience requises. Sur la base de cette équipe, on créera les termes de référence pour le recrutement des organismes consultatifs qui réaliseront les études pour le diagnostic préalable et le diagnostic final, et ensuite les guides contenant les recommandations. Ces groupes seront coordonnés en permanence pendant le déroulement des trois phases afin d'en garantir la qualité et la pertinence. Cela se fera avec l'appui d'un groupe d'experts composé de représentants des Etats Membres de l'AEC, et si on le juge utile, d'autre organismes, gouvernementaux, non gouvernementaux, du Système des Nations Unies, d'universités, d'entreprises, etc.
1.9 Bénéficiaires	Etats Membres et Membres Associés de l'AEC.
1.10 Institutions collaboratrices	Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge Croix Rouge colombienne. Autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, le cas échéant

	Institutions universitaires ou académiques à définir.
1.11 Institutions exécutantes	Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, avec l'appui de l'AEC.
1.12 Institutions de financement	On explorera les possibilités de financement auprès de différents bailleurs de fonds.

II. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROJET

A. CONTEXTE ET ANTECEDENTS

2.1 Caractéristiques du secteur

Les études dans les villes (phase 2) seront orientées en priorité vers les zones urbaines de nations à revenus faibles et moyens et vers ce que l'on appelle les établissements humains informels, où les conditions de logement sont en général déficientes et qui sont fréquemment dépourvus des infrastructures de protection les plus rudimentaires, dans des villes qui courent le risque d'être sujettes à des phénomènes météorologiques extrêmes, plus fréquents et intenses, et à des situations d'urgence dues aux tempêtes que provoque ou provoquera probablement le changement climatique.

Les propositions de ce document s'inscrivent parmi les priorités établies dans le Cadre d'action d'Hyogo, approuvé lors de la Deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue au Japon en 2005, notamment : veiller à ce que la réduction des risques de catastrophes constitue une priorité nationale et locale avec une solide base institutionnelle d'application; identifier, évaluer et suivre les risques de catastrophes et renforcer les alertes précoces; recourir aux connaissances, à l'innovation et à l'éducation pour créer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux ; réduire les facteurs de risque sous-jacents; et renforcer la préparation aux catastrophes pour obtenir une réaction efficace.

Le mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et leurs sociétés nationales associées et liées à cette initiative participeront à ce projet aux côtés des pays membres pour tenter d'offrir une réponse aux problèmes urbains dans les quatre domaines thématiques, abordés dans la perspective de la gestion des risques et de la problématique sociale.

- Approche du risque urbain
- Migration
- Changement climatique
- Violence

Dans le cadre de la stratégie conçue pour aborder cette période de cinq ans, la FICR et les pays s'efforceront, dans une perspective holistique, de mettre en place des mécanismes efficaces qui permettent la définition générale d'une méthodologie pour aborder la question du risque urbain dans les grandes villes, conformément aux critères identifiés à l'aide de ce document. S'il est vrai que le travail s'oriente vers le milieu urbain dans le spectre humanitaire, les leçons apprises et l'« état de la situation » dans chaque pays constitueront la base et la ligne d'orientation de l'apport principal de ce projet.

Bien qu'il existe à l'heure actuelle une certaine prise de conscience des problèmes urbains et un débat continu sur l'approche requise au niveau national, il faut adopter une approche systématique pour les processus et actions et définir des lignes directrices claires en ce qui concerne les synergies, la programmation, la conception et la mise en œuvre de projets dans

une perspective multiculturelle mais intégrée qui permette des actions stratégiques à grande échelle, compte tenu du fait que c'est à ce niveau que se produit la croissance démographique et urbaine.

Depuis quelque temps, le MICRYMLR et les gouvernements nationaux s'intéressent au problème évident et de plus en plus aigu du risque urbain, reconnaissant les défis complexes que posent l'urbanisation rapide et l'augmentation non planifiée de la population. Ce problème recouvre des situations de risques chronique liés à la santé et à l'assainissement; à la sécurité alimentaire et la nutrition; à la sécurité routière; à la violence sociale, économique et politique; à l'insécurité et aux risques de catastrophes, associés à la probable apparition de divers types de phénomènes à évolution lente ou rapide tels que cyclones, tremblements de terre, inondations, incendies et sécheresse, et à l'écllosion de maladies, entre autres choléra, dengue, leptospirose et VIH. Cette approche changeante du risque urbain reflète en partie la prépondérance de plus en plus grande de la population et de l'économie urbaines et les taux d'urbanisation non réglementée qui sont en augmentation croissante dans des espaces fragiles sans gouvernement.

On estime qu'un milliard de personnes vivent aujourd'hui dans des établissements urbains précaires, selon de compte rendu de l'évaluation mondiale de 2009 sur la prévention des risques de catastrophes élaboré par l'UNISDR. De plus, d'après *le Rapport mondial de la Fédération internationale sur les catastrophes*, daté de 2010, 2.570 millions de personnes à revenus moyens et bas vivent en milieu urbain et sont exposées à des niveaux de risque inacceptables.

L'OMS signale que la que la population urbaine en Amérique a augmenté de 187% depuis 1970 et qu'elle représente presque 80% des 556 millions d'habitants de ce continent où se trouvent six des plus grandes villes du monde: Buenos Aires, Rio de Janeiro, São Paulo, Los Angeles, Mexico et New York.¹

D'où l'urgence et la nécessité d'un projet qui ait une portée régionale et définisse les lignes d'orientation stratégiques pour les interventions portant sur le risque urbain.

QUELQUES PROGRÈS EN MATIÈRE DE TERMINOLOGIE URBAINE

Les gouvernements, les scientifiques et les organisations utilisent différents critères et méthodes pour définir les zones “urbaines” et les “villes”. Parmi les critères les plus fréquemment utilisés pour définir ce qui relève de l'urbain figurent : la juridiction administrative (où le phénomène urbain se limite aux frontières des capitales d'Etats, de provinces, de municipalités ou autres juridictions locales) et la taille de la population, la concentration minimum se situant, en général, entre 5.000 et 20 millions d'habitants (voire plus, comme on peut le constater aujourd'hui en Chine, certaines villes ayant plus de 30 millions d'habitants) ; il y en a d'autres tels que la base économique (par exemple la proportion de main d'œuvre employée pour des travaux non agricoles) et la présence d'infrastructures urbaines.

L'**urbanisation** se mesure sous forme de modification du pourcentage annuel de la population d'une ville (croissance urbaine annuelle).

¹ Information découlant du 20ème Rapport mondial sur les catastrophes. MICRYMLR 2011. Publié en 2012.

A cette augmentation de la population il faut ajouter la diminution des espaces verts et fertiles, aussi bien dans les zones urbaines que rurales, d'où un danger évident, au regard du changement climatique, de la variabilité climatique, de l'empreinte sur les ressources en eau et de l'empreinte carbonique.

2.2 Problèmes abordés

Sur la base de l'information sur les antécédents et des caractéristiques du secteur qui servent de justification, on adoptera une approche holistique et intégrale de la question du risque urbain. Comme on l'a indiqué auparavant, on tiendra compte de quatre lignes fondamentales pour concevoir le problème urbain:

Gestion des risques: études sur la sécurité, les risques et la résilience ex/post

Violence urbaine: pauvreté et vulnérabilité sociale

Plaidoyer et diplomatie: Accès à des terrains permettant de satisfaire les besoins immédiats en refuges. Prévention pour les logements situés dans des bâtiments qui pourraient être détruits ou gravement endommagés à la suite d'une catastrophe de grande envergure

Migration: Les principales caractéristiques du problème urbain sont les suivantes :

- Le processus d'appauvrissement
- L'absence d'autorité urbaine
- Des facteurs externes
- Processus de centralisation et densification.

2.3 Proposition de Projet

Ce projet, avec ses trois phases, prétend offrir un apport sous forme de **guide contenant des recommandations** sur la base d'un diagnostic et de l'état de la situation dans les pays membres de l'AEC , ceci incluant les infrastructures de l'habitat formel et non formel et les bâtiments publics (incluant santé et éducation), les normes les capacités institutionnelles et communautaires, l'accès à des refuges temporaires, la légalisation et la titularité urbaine, les assurances et réassurances, la gestion et le contrôle hydrique et hydraulique des bassins qui traversent des centres urbains, pour contribuer à la mise au point de stratégies de réduction des risques de catastrophes en zones urbaines pertinentes et efficaces, et pour guider les autorités dans l'application de mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, de réponse et de mesures post-catastrophes , et contribuer à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables et des infrastructure publiques (art. 19 Plan d'action de Saint Marc).

2.4 Autres interventions

Outre la collecte d'information et l'analyse absolument nécessaires à ce projet, on estime fondamental que sa mise en œuvre soit précédée d'une phase consacrée aux critères généraux, lesquels permettront de mettre en évidence, dans les pays associés et chez les membres invités, des caractéristiques analogues résultant de la densité de la population dans

les villes ainsi que les éléments clés déterminant l'existence d'un risque urbain dans n'importe quel contexte.

Il est également essentiel d'aborder la question des statistiques découlant de ce document pour décrire les principaux symptômes d'exposition aux risques majeurs engendrés par le changement climatique et les stratégies possibles d'adaptation et de gestion des connaissances en matière de variabilité.

Conception de scénarios de petite et moyenne ampleur ainsi que catastrophiques et mise en œuvre de simulations afin de faciliter la validation des recommandations et la préparation des recommandations finales.

B. OBJECTIFS

2.5 Objectif général du projet

Contribuer à la mise au point de stratégies de réduction des risques de catastrophes en zone urbaine, pertinentes et efficaces, à l'aide d'apports sous forme de diagnostic et d'une ligne d'orientation de base pour guider les autorités dans l'application de mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, de réponse ainsi que de mesures post-catastrophes, et contribuer à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables et aux nécessités en matière d'infrastructures publiques (art. 19 Plan d'action de Saint Marc).

2.6 Objectif(s) spécifiques(s) du projet

2.6.1. Fournir un diagnostic qui mette en évidence les interventions prioritaires face au risque urbain dans les régions auxquelles appartiennent les pays membres de l'AEC et offrir une image claire des investissements nécessaires.

2.6.2. Elaborer des guides contenant des recommandations basées sur le diagnostic et la ligne d'orientation de base pour guider les autorités des pays membres de l'AEC dans l'application de mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, de réponse, ainsi que de mesures post-catastrophes en fonction des interventions prioritaires identifiées, et qui pourraient être reproduites dans d'autres pays ayant des caractéristiques analogues.

2.7 Résultats escomptés

Phase 1: Cinq rapports sur la ligne d'orientation de base qui systématisent les informations issues des guides, documents, études, normes, leçons apprises dans les régions dont font partie les pays membres de l'AEC et offrent des informations initiales sur l'état de la situation.

Phase 2: Huit diagnostics de villes portant sur les infrastructures de l'habitat formel et non formel et les bâtiments publics (incluant santé et éducation), les normes, les capacités institutionnelles et communautaires, l'accès à des refuges temporaires, la légalisation et titularité urbaine, les assurances et réassurances, la gestion et le contrôle hydrique et hydraulique des bassins qui traversent des centres urbains, etc.

Phase 3: Huit guides contenant des recommandations basées sur le diagnostic et la ligne d'orientation de base et permettant de guider les autorités des pays membres de l'AEC ans l'application de mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, et de réponse ainsi que de mesures post-catastrophes selon les interventions prioritaires identifiées, et qui pourraient être reproduites dans d'autres villes ayant des caractéristiques analogues.

Indicateurs :

- Les recommandations sont conformes aux lignes directrices adoptées par la Conférence internationale, la Loi type sur les catastrophes
- Les recommandations tiennent compte des connaissances et des expériences réussies au niveau national et régional (CEPREDENAC, CDERA, CELAC)
- Les recommandations tiennent compte de la cartographie des risques existantes

C. PARTIES INTERESSÉES

2.8 Bénéficiaires

Etats Membres et Membres Associés de l'AEC.

2.9 Institutions concernées

Nom de l'institution: Association des Etats de la Caraïbe (plus spécifiquement sa Direction chargée des risques de catastrophes).			
Nom et prénom du représentant légal: Alfonso Munera, Secrétaire général; Eduardo González, Directeur pour la RRC ; Mathieu Fontanaud, Conseiller en matière de RRC.			
Adresse: 5-7 Sweet Briar Road, St Clair.			Ville: Port d'Espagne.
Pays: Trinidad et Tobago.			
Tél: <u>868 622 9575</u>	Fax: <u>868 6221653</u>	Email: <u>mail@acs-aec.org</u>	Site Web: <u>www.acs-aec.org</u>

Nom de l'institution: Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.			
Nom et prénom du représentant légal Xavier Castellanos – Directeur pour la Zone Amériques			
Adresse: Ciudad del Saber, #115, Av. Vicente Bonilla, Clayton.			Ville: Ville de Panama
Pays: Panama.			
Tél.: +5073173050	Fax: +5073171811	Email: xavier.castellanos@ifrc.org	Page Web: www.ifrc.org

Nom de l'institution: Croix Rouge colombienne			
Nom et titre du représentant légal: Walter Cotte – Directeur exécutif national			
Adresse: Av. Cra. 68#68b-31		Ville: Bogota	
Pays: Colombie			
Tél.: +5714376328	Fax:	Email: waltercotte@cruzrojacolombiana.org	Page Web: www.cruzrojacolombiana.org

Nom de l'institution: Unidad Nacional para la Gestion del Riesgo de Desastre de Colombia- UNGRD - Unité nationale pour la gestion des risques de catastrophes en Colombie			
Nom et titre du représentant légal: Carlos Iván Márquez – Directeur général			
Adresse: Calle 13 No.32-69. Edificio Laboratorio Piso 4. (Secret. de Salud)		Ville: Bogota	
Pays: Colombie			
Tel.: +005713750842	Fax: +005713751077	Email: carlos.marquez@gestiondelriesgo.gov.co	Pagina Web: www.gestiondelriesgo.gov.co

Autres organismes compétents pour la mise en œuvre du projet, selon les besoins de chaque phase.

- Système des Nations Unies : Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes - ISDR, ONU Habitat, OIM, OPS, et autres, si besoin est
- Universités publiques et privées et instituts de recherche.
- OG et ONG
- Autres selon les besoins.

D. BÉNÉFICES, RISQUES ET DURABILITE

2.10 Bénéfices

Fournir des apports et des orientations pour la mise en œuvre de stratégies optimales et efficaces de réduction des risques de catastrophes permettant aux Pays Membres de l'AEC d'appliquer des mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, de réponse ainsi que de mesures post-catastrophes qui contribueraient à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables et aux nécessités en matière d'infrastructures publiques, conformément aux stipulations de l'article 19 du Plan d'action de Saint Marc. Contribuer, en outre, à atteindre les priorités établies aux niveaux régional et mondial, y compris celles définies par le Cadre d'action d'Hyogo.

2.11 Risques critiques et durabilité

Risques critiques	Classification des risques	Mesures d'atténuation des risques
Manque de ressources financières	Moyen	Soutenu par divers organismes On explorera les possibilités de sources de financement auprès de plusieurs bailleurs de fonds
Manque de soutien gouvernemental	Moyen	Appui et coordination de la part de l'AEC et de la Croix Rouge en tant qu'auxiliaire des gouvernements
Catastrophe survenant et exigeant une aide prioritaire qui interromprait le déroulement normal du projet.	Elevé	Repousser l'exécution

2.12 Durabilité ex post

La durabilité ex post sera assurée grâce à la participation de partenaires stratégiques, à savoir les différents organismes concernés tels que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, la Croix Rouge colombienne et des institutions universitaires ou académiques qui restent encore à définir. De plus, la durabilité du projet sera garantie par l'acceptation, par les autorités nationales et locales, du processus d'élaboration du diagnostic et des guides contenant les recommandations et orientations après qu'elles aient pris conscience de l'importance de l'application de mesures d'intervention sur la base de ces propositions.

III. EXECUTION DU PROJET

A. COMPOSANTES ET ACTIVITÉS

3.1 Description des composantes

Composante 1: Organisation et planification de la mise en œuvre du projet

Composante 2:

Phase I: DIAGNOSTIC PREALABLE- Systématisation des données des guides, documents, études, normes, leçons apprises de tous les pays en matière de risque urbain, ces pays étant regroupés en 5 groupes: 1. Colombie, Venezuela et Mexique, 2. Amérique centrale (Panama-Guatemala), 3. Caraïbe anglophone, 4. Caraïbe anglophone (République Dominicaine, Cuba et Haïti, Guyane française), (avec un organisme consultatif pour chacune des catégories). A partir de ce diagnostic préalable on sélectionne une ou deux villes par groupe, constituant la base des plans pilotes de la phase suivante, sur la base des critères convenus et établis au préalable par les organismes consultatifs. En ce qui concerne la capacité de réponse, les États membres de l'Association des États des Caraïbes bénéficieront d'études, analyses et diagnostics quant aux capacités d'intervention en milieu urbain.

Phase II: DIAGNOSTIC- Élaboration et diffusion d'une étude détaillée dans les 8 villes sélectionnées en fonction du diagnostic préalable, sur la base de critères de plus grande vulnérabilité. Cette étude inclura la description de l'état actuel et des besoins des villes sélectionnées en ce qui concerne l'infrastructure de l'habitat formel, informel et des bâtiments publics (incluant santé et éducation) , les normes, capacités institutionnelles et communautaires, l'accès à des refuges temporaires, la légalisation et la titularité urbaine, les assurances et réassurances, la gestion et le contrôle hydrique et hydraulique des bassins qui traversent des centres urbains, etc. En ce qui concerne la capacité de réponse, huit villes membres de l'AEC bénéficieront de diagnostic quant aux capacités préparation et de réponse ainsi que d'un plan de renforcement.

Phase III: Guide contenant les recommandations. Sur la base des résultats de la phase deux, mise au point d'un guide contenant des recommandations permettant aux autorités de concevoir et mettre en œuvre des interventions en ce qui concerne le risque urbain , à l'appui de leurs propres mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, réponse ainsi que de mesures post-catastrophes, qui pourraient être reproduites dans d'autres villes ayant des caractéristiques analogue. En ce qui concerne la capacité de réponse, le système sous-régional de l'AEC bénéficiera de lignes directrices / méthodologies qui aideront à créer une culture de la préparation / prévention en milieu urbain.

Composante 3: Évaluation finale

3.2 Liste des activités

Définition des activités spécifiques qui doivent être menées pendant chacune des phases écrites antérieurement.

Composante 1: Organisation et planification de la mise en œuvre du projet.

Cette phase sera conduite par un groupe technique composé de l'UNGRD, de la Croix Rouge colombienne, de la FICR, de l'AEC et d'experts d'autres organismes en fonction des besoins.

- Réunion initiale du groupe technique et des pays intéressés.
- Définition des régions et zones géographiques à traiter.
- Définition du chronogramme final et des outils de travail.

Composante 2:

PHASE I: DIAGNOSTIC PRÉALABLE

Cette phase sera conduite par un groupe technique composé de l'UNGRD, de la Croix Rouge colombienne, de la FICR, de l'AEC et d'experts d'autres organismes en fonction des besoins, en coordination avec les organismes consultatifs engagés pour formuler le diagnostic préalable.

- Etablissement des termes de référence pour le recrutement des organismes consultatifs.
- Réunion initiale de planification avec les organismes consultatifs.
- Débute de la collecte et de la systématisation des informations (état de la situation) par région, ainsi que des données des études, documents, cas, normes et leçons apprises en matière de risque urbain, entre autres, pour chacune des régions.
- Réunion intermédiaire de suivi avec les organismes consultatifs
- Définition des critères pour la sélection de villes en vue de la phase suivante
- Sélection des villes
- Réunion finale d'évaluation
- Diffusion des résultats auprès des pays membres.

Phase II: DIAGNOSTIC. Cette phase sera conduite par les organismes consultatifs engagés, en coordination continue avec le groupe technique créé pour mettre en œuvre le projet.

- Prise de contact avec les organismes compétents du gouvernement national et local des villes concernées et gestion.
- Prise de contact avec les organismes utiles au projet (Ministères, corporations, agences du Système des Nations Unies), pour la collecte d'informations.
- Réunion intermédiaire
- Elaboration d'un compte rendu du diagnostic pour chacune des villes sélectionnées ; il identifiera et mettra en évidence les interventions prioritaires portant sur les infrastructures de l'habitat formel, informel et public (y compris pour la santé et l'éducation) , les normes et capacités institutionnelles et communautaires, l'accès à des refuges temporaires, la légalisation et titularité urbaines, les assurances et réassurances, la gestion et le contrôle hydrique et hydraulique des bassins qui traversent des centres urbains, etc.
- Diffusion des rapports

Phase III- Guide contenant les recommandations: sur la base des résultats du rapport et en fonction des besoins et priorités identifiés, les organismes consultatifs, en étroite coordination avec l'équipe technique créée pour le projet, élaboreront un guide contenant

B. EXECUTION

3.4 Ressources physique nécessaires

Pour mener à bien les activités décrites à la section antérieure, il faudra assigner un technicien pour chaque pays concerné ; il assumera le rôle de centre de liaison pour l'organisme consultatif pendant un certain pourcentage de temps mensuel pendant les trois phases. Il faut en outre un poste de travail, avec ordinateur, bureau et outils de travail de base.

3.5 Compétences requises

Organismes consultatifs spécialisés en réduction des risques possédant des connaissances en matière de mesures de prévention, d'atténuation, de préparation et de réponse ainsi que de mesures post-catastrophes dans le cadre du risque urbain ; capacité et expérience en matière d'analyse, de recherche et d'élaboration de documents de consultation. Connaissances juridiques et concernant l'aménagement du territoire, les mesures permettant de résister aux séismes et l'accès aux terrains et refuges en cas de catastrophes, entre autres.

3.6 Équipe du Projet

On rassemblera une équipe technique composée de l'UNGRD, du Secrétariat de l'AEC (très probablement le conseiller en matière de réduction des risques de catastrophes), de représentants de la Croix Rouge colombienne, et d'un membre de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge doté des connaissances techniques et de l'expérience adéquates. Sur la base de cette équipe on établira les termes de référence pour le recrutement des organismes consultatifs qui réaliseront l'étude diagnostique préalable et le diagnostic dans chacune des régions identifiées, puis les guides contenant les recommandations. Ces groupes seront en permanence coordonnés pendant le déroulement des trois phases afin d'en garantir la qualité et la pertinence, tout cela avec l'appui d'un groupe d'experts composé de représentants des Etats Membres de l'AEC et, si on le juge utile ou nécessaire, d'autres organismes gouvernementaux, non gouvernementaux, du Système des Nations Unies, d'universités, d'entreprises, etc.

3.7 Matrice des responsabilités

Rôle / Responsabilité	Acteur
Composante 1: Organisation et planification de la mise en œuvre du projet.	Secrétariat de l'AEC et Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
Composante 2: Phase I: DIAGNOSTIC préalable	Équipe technique et organismes consultatifs pour chaque région.
PHASE II: DIAGNOSTIC	Équipe technique et organismes consultatifs pour chaque région.
PHASE III: Guide contenant les recommandations	Équipe technique et organismes consultatifs pour chaque région.
Composante 3: Évaluation finale	Secrétariat de l'AEC

C. COÛT

3.8 Matrice de financement et budget

	Par région	Par ville	
POSTE	PHASE I	PHASE II	PHASE3
A. PERSONNEL	\$ 55.555,56	\$ 83.333,33	A définir
B. VOYAGES	\$ 1.944,44	\$ 13.888,89	
C. ACTIVITÉS DU PROGRAMME	\$ 20.555,56	\$ 23.611,11	
D. FOURNITURES	\$ 277,78	\$ 555,56	
E. VEHICULES ET COMBUSTIBLE	\$ 555,56	\$ 277,78	
G. APPUI ET AUTRES	\$ 3.333,33	\$ 6.111,11	
TOTAL	\$ 82.222,23	\$ 127.777,78	

IV. ÉVALUATION DU PROJET

4.1 Leçons découlant de programmes associés

Il est essentiel de tenir compte, pour la mise en œuvre du projet, des résultats, bonnes pratiques et leçons tirées d'autres stratégies, programmes et autres projets, car cela facilite la réalisation d'actions stratégiques et efficaces, évite la duplication des efforts, complète les interventions pour créer des synergies et accroît l'impact.

4.2 Approche spécifique

Le projet est clairement orienté vers la création de produits précis et basé sur les priorités et nécessités réelles et concrètes qui faciliteront la prise de décisions des autorités locales et nationales des Etats Membres de l'AEC , en vue de l'application de mesures optimales et efficaces pour la réduction du risque urbain, d'optimiser ainsi les ressources physiques, humaines et financières assignées à cette tâche et d'orienter les efforts vers l'augmentation de la résilience des communautés vulnérables.

L'évaluation du projet sera donc axée sur ces produits que l'on espère obtenir à l'issue des trois phases, sur leur qualité, leur pertinence, leur applicabilité et reproductibilité, non seulement dans les villes ayant servi de base à l'étude mais aussi dans d'autres possédant des caractéristiques similaires.

4.3 Indicateurs vérifiables

Les indicateurs suivants sont établis en fonction de chaque composante, pour l'évaluation et le suivi correspondants :

Composante 1: Organisation et planification de la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une réunion avec la participation des organismes concernés par le projet et de représentants des Etats Membres de l'AEC concernés.
Composante 2: Phase I: DIAGNOSTIC PREALABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration, diffusion et approbation de cinq études pour le diagnostic préalable
PHASE II: DIAGNOSTIC	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration, diffusion et approbation de huit études diagnostiques
PHASE III: Guide contenant des recommandations	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration, diffusion et approbation de huit guides contenant des recommandations.
Composante 3: Évaluation finale	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une réunion finale avec la participation des organismes concernés par le projet et de représentants des Etats Membres de l'AEC concernés, pour l'évaluation et la clôture du projet

En outre, le projet se concentrera sur trois thèmes: les lois, les gouvernements et la la capacité de réponse.

4.4 Rapports d'activité et compte rendu final

Compte-tenu du fait que chaque phase dure un an, l'équipe technique rédigera des rapports semestriels sur l'état des travaux qui seront distribués aux Etats Membres de l'AEC concernés par le projet, et un compte-rendu final qui inclura les défis et les leçons apprises et sera diffusé lors de la réunion d'évaluation finale (Composante 5).

ANNEXE III – CADRE LOGIQUE			
OBJECTIFS	INDICTEURS VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES FAVORABLES
OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT: Renforcer les capacités des autorités locales et nationales des Etats Membres de l'AEC en matière de réduction des risques de catastrophes en zone urbaine.			<ul style="list-style-type: none"> On dispose du financement pour la réalisation des activités définies.
OBJECTIF: Contribuer à la mise au point de stratégies de réduction des risques de catastrophes en zone urbaine, pertinentes et efficaces, en fournissant des diagnostics et des lignes d'orientation de base pour guider les autorités dans l'application de mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, de réponse ainsi que de mesures post-catastrophes , et contribuer à faire face aux besoins des groupes les plus vulnérables et aux nécessités en matière d'infrastructure publiques (art. 19 Plan d'action de Saint Marc).			<ul style="list-style-type: none"> On compte sur l'appui des gouvernements locaux et nationaux pour l'élaboration des études. Les entités qui détiennent l'information dans les pays visés collaborent avec les organismes consultatifs pour partager cette information et faciliter les études.
COMPOSANTES/ PRODUITS: Réunion initiale de planification	Réalisation d'une réunion avec la participation des organismes concernés par le projet et de représentants des Etats Membres de l'AEC nécessaires.	Lista des participants	<ul style="list-style-type: none"> Aucune catastrophe nécessitant que l'on reporte ou suspende les activités ne se produit pendant le temps d'exécution du projet.

<p>Phase I: DIAGNOSTIC PREALABLE- Systématisation des données des guides, documents, études, normes, leçons apprises de tous les pays en matière de risque urbain, ces pays étant regroupés en 5 groupes: 1. Colombie, Venezuela et Mexique, 2. Amérique centrale (Panama-Guatemala), 3. Caraïbe anglophone, 4. Caraïbe anglophone (République Dominicaine, Cuba et Haïti, Guyane française), (avec un organisme consultatif pour chacune des catégories). A partir de ce diagnostic préalable on sélectionne une ou deux villes par groupe, qui constituent la base des plans pilotes de la phase suivante, sur la base des critères convenus et établis au préalable par les organismes consultatifs.</p>	<p>Réalisation, diffusion et approbation de cinq études diagnostiques.</p>	<p>Documents d'études diagnostiques préalables avec l'approbation de l'équipe technique et des Etats Membres de l'AEC participants.</p>	
<p>Phase II: DIAGNOSTIC-Élaboration et diffusion d'une étude détaillée dans les 8 villes sélectionnées en fonction du diagnostic préalable, sur la base de critères de plus grande vulnérabilité. Cette étude inclura la description de l'état actuel et des besoins des villes sélectionnées en ce qui concerne l'infrastructure de l'habitat formel, informel et des bâtiments publics (incluant santé et éducation) , les normes et capacités institutionnelles et communautaires, l'accès à des refuges temporaires, la</p>	<p>Réalisation, diffusion et approbation de huit études diagnostiques.</p>	<p>Documents d'études diagnostiques avec l'approbation de l'équipe technique et des Etats Membres de l'AEC participants.</p>	

<p>légalisation et titularité urbaine, les assurances et réassurances, la gestion et le contrôle hydrique et hydraulique des bassins qui traversent des centres urbains, etc.</p> <p>Phase III: Sur la base des résultats de la phase deux, mise au point d'un guide contenant des recommandations permettant aux autorités de concevoir et mettre en œuvre des interventions en ce qui concerne le risque urbain , à l'appui de leurs propres mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, réponse et des mesures post-catastrophes, qui puissent être reproduites dans d'autres villes ayant des caractéristiques analogue.</p> <p>Réunion d'évaluation finale</p>	<p>Réalisation, diffusion et approbation de huit guides contenant des recommandations</p> <p>Réalisation d'une réunion finale avec la participation des organismes concernés par le projet et des représentants des Etats Membres de l'AEC dont la présence est importante pour l'évaluation et la clôture du projet.</p>	<p>Guides contenant des recommandations avec l'approbation de l'équipe technique et des Etats Membres de l'AEC participants.</p> <p>Liste des participants</p>	
<p>ACTIVITÉS / APPORTS:</p> <p>Organisation et planification de la mise en œuvre du projet.</p>			

<ul style="list-style-type: none"> • Réunion initiale du groupe technique et des pays intéressés. • Définition des régions et zones géographiques à traiter. • Définition du chronogramme final et des outils de travail. <p>PHASE I: DIAGNOSTIC PRÉALABLE .</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise au point des termes de référence pour le recrutement des organismes consultatifs. • Réunion initiale de planification avec les organismes consultatifs. • Début de la collecte et de la systématisation de l'information (état de la situation), par région étudiée, cas, normes et leçons apprises, en autres, en matière de risque urbain pour chacune des régions. • Réunion intermédiaire de suivi avec les organismes consultatifs. • Définition des critères pour la sélection de villes en vue de l'étape suivante. • Sélection des villes • Réunion finale d'évaluation 			
--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des résultats dans les pays membres. <p>Phase II: DIAGNOSTIC .</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion et gestions auprès des entités compétentes du gouvernement national et local des villes concernées. • Prise de contact avec les organismes utiles au projet (Ministères, corporations, agences du Système des Nations Unies), pour la collecte de l'information. • Réunion intermédiaire • Elaboration d'un rapport diagnostique pour chacune des villes sélectionnées , qui identifiera et mettra en évidence les interventions prioritaires portant sur les infrastructures de l'habitat formel, informel et public (y compris pour la santé et l'éducation) , les normes et capacités institutionnelles et communautaires, l'accès à des refuges temporaires, la 			
---	--	--	--

<p>légalisation et titularité urbaines, les assurances et réassurances, la gestion et le contrôle hydrique et hydraulique des bassins qui traversent des centres urbains, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des rapports <p>Phase III: GUIDE CONTENANT LES RECOMMANDATIONS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination avec les organismes locaux correspondants. • Rédaction des guides. • Incorporation et approbation des guides. <p>Réunion finale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déroulement de la réunion. • Évaluation du projet. 			
<p>ANNEXE IV - AUTRES</p>			